

Délibération n° 92-2 du 20 mai 1992  
portant arrêté du compte financier 1991

Le Conseil d'Administration de l'agence de l'eau "Seine-Normandie" :

**· DELIBERE**

**ARTICLE 1**

Les décisions de virement de crédit des 3 et 11 Décembre 1991 sont approuvées.

**ARTICLE 2**

Le compte financier de l'exercice 1991, présenté par l'Agent Comptable, est arrêté en recettes à la somme de : 1.732.145.970,30 F, et, en dépenses à la somme de : 1.777.908.546,57 F.

**ARTICLE 3**

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élevant à : 265.332.260,83 F est affecté aux réserves.

Le Secrétaire  
Directeur de l'agence



Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT

Le Président  
du Conseil d'Administration



Christian SAUTTER